L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 30 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XVII—Suite.

Il existe, du pavillon au beurre à Saint-Eustache, toute une population de négociants interlopes, grands parleurs et faiseurs de dupes, chevaliers de tripotage qui font sonner bien haut quelques opérations plus ou moins heureuses, jouent gros jeu et courent après un bon coup. Ceux-là ont de l'argent parce qu'ils montrent tout qu'ils en ont, leurs goussets sont toujours tentants et, plus que les vieux enfants du quartier, ils affectent les allures de paysannerie, de sans-façon, de franchise et de rondeur. Ce sont les bruyants par excellence. Les gobe-mouches ne comprennent pas que les travailleurs font moins de bruit, et se laissent étourdir. Ils tombent entre les mains de ces exploiteurs véreux qui les grugent et attendent pour les voler largement que l'affaire en vaille la peine.

Avec ceux-là, pas une affaire ne se traite ailleurs qu'au restaurant. Le déjeuner tient lieu de références; de bonnes bouteilles, en rang de bataille, défendent leur passé. Ebloui, ou plutôt enivré, le paysan, le petit marchand, se dit qu'il faut être de bien honnêtes gens pour avoir d'aussi bonnes façons et il tombe dans le piège.

Et comme, en cette compagnie, on boit et mange hardiment, comme l'argent, étant mal gagné, se dépense plus vite, David n'avait eu garde de refuser les avances qui lui étaient faites. Commensal d'abord, il se fit hôte à son tour. Et, les affaires aidant, c'étaient de perpétuelles fêtes, tant de jour que de nuit, avec tous les accessoires obligés de la débauche.

Quand M. Jacques sut cela, ce fut un désespoir.

Il entrevoyait pour l'avenir quelque chose d'horrible, et pour la première fois il résolut de se montrer sévère, sans se souvenir qu'il était trop tard et que sa faiblesse d'hier nuisait à son énergie d'aujourd'hui.

Cependant, David fut appelé dans l'échoppe, et le père Jacques parla haut et dur, si haut et si dur, que David, impatienté, déclara au banquier qu'il était un vieux fou et que s'il continuait, lui, David, son fils, mettrait le feu à la baraque, histoire de faire un feu de joie pour se chauffer pendant quelque nuit d'hiver.

Jacques fut surpris de cette résistance. Il ne l'avait jamais rencontrée, pensait-il.

Il oubliait ceci, c'est que David n'avait jamais eu à résister.

Il s'exaspéra, le pauvre homme, et dit des sottises.

Il reprocha à son fils de n'avoir jamais rien fait, de n'avoir rien appris—David lisait mal, à vingt-cinq ans, et savait à peine signer son nom—de n'avoir pas travaillé!....

Comme s'il avait jamais tenu la main à ce que le fils apprît quelque chose ou devînt un bon ouvrier!

Il n'avait même pas su se faire aimer. Tout ce qu'il faisait pour son fils, celui-ci considérait que c'était dû. Donc la discussion s'envenima. Les causes injustes ne se plaident que par la violence. David faillit assommer son père....

Jacques pleura quand il fut seul. Puis il se dit qu'il avait été trop violent, trop provocateur. Après tout, il fallait bien que jeunesse se passât!....Je voudrais connaître le misérable qui a inventé cette phrase pour le clouer au pilori!.... Il sortit de l'échoppe et battit le quartier pour retrouver David et lui pardonner. Il ne le rencontra pas, mais quand il revint chez lui, la caisse était forcée et une somme assez forte avait disparu. C'était David qui avait fait le coup et pour que son père n'en doutât pas, il avait laissé un reçu mal orthographié et signé illisiblement. Le vieillard se tut et renferma sa douleur au dedans de lui-même. Il attendit, désolé de sa solitude, ne regrettant pas son argent, mais son fils qu'il devinait à jamais perdu de toutes façons.

Un mois s'écoula sans qu'il le revît, puis un autre, puis encore un autre.

Le neuvième, un homme se présenta à la place Saint Opportune et demanda au père Jacques de lui accorder un entretien.

Le banquier le connaissait bien, c'était un de ceux qui l'avaient le plus obstinément poursuivi de ses offres d'association, d'ailleurs toujours repoussées.

M. Blanchot—c'était le nom du personnage—était ce que le vulgaire, dans sa langue laconique, appelle un malin, terme qui n'implique ni honnêteté, ni improbité, mais qui résume une série de facultés pouvant conduire leur homme très haut ou très loin. Il était commissionnaire en beurres, et paraissait fort bien dans ses affaires. Cependant, de temps à autre, des bruits défavorables couraient sur lui. On parlait d'embarras, de papier de complaisance roulant sur la place, mais c'était un malin. Et il s'en tirait, sans qu'en somme les mauvaises langues trouvassent pâture sérieuse.

Mais, ce qui est évident, c'est que maître Blanchot cherchait un associé. Il avait les idées larges et songeait à monopoliser entre ses mains le commerce beurrier, en devenant l'intermédiaire des grandes industries de Bretagne, de Gournay et d'ailleurs. Les gros bonnets se défiaient de lui, pour la même raison que les badauds l'admiraient, à savoir que c'était un malin.

Le père Jacques, qui était fin, l'avait évincé par principe d'abord, puis ensuite par instinct.

Or, M. Blanchot arrivait ce jour-là avec une assez curieuse physionomie. Sur son visage rougeaud on eût pu lire aussi bien une satisfaction intime qu'une douleur contenue. Peut-être l'un de ces sentiments était-il joué et faisait-il du tort à celui qui aurait éclairé franchement ses traits.

Bref, le père Jacques, le regardant de ses petits yeux rouges par-dessus ses lunettes, le fit entrer dans la bicoque et l'invita à s'asseoir. Il se défiait, mais il avait de la politesse.

—Mon cher ami, dit maître Blanchot avec un léger tremblement dans la voix, j'ai des choses bien graves....

Les mots,—mon cher ami,—avaient tout d'abord surpris le banquier qui ne se savait pas si avant dans les affections du marchand de beurre.

Il inclina la tête pour indiquer qu'il était tout oreilles.

—Ah! mon pauvre Jacques, reprit l'homme avec une compassion familière de plus en plus étonnante, nous avons de bien grands tracas dans la vie.

—Bon! pensa le banquier. Nous y voilà.... attention et garde aux écus....

Puis, tout haut:

—De bien grands tracas? répéta-t-il.

—Tenez, moi qui vous parle, reprit Blanchot, je n'ai pas lieu de me plaindre.... j'ai une bonne affaire.... ça va, ça marche. Mais j'ai des soucis,—il n'y a pas que l'argent, pas vrai?....

—Non, il n'y a pas que cela, pensa de nouveau Jacques, mais il y a cela....

—C'est bien heureux d'avoir des enfants, mais ça donne un embarras!....

Le Jacques dressa l'oreille. Est-ce que par hasard il s'agissait du fils?

—Vous n'avez qu'une fille, dit-il à Blanchot.

—Ça c'est vrai, et c'est bien la plus jolie et la meilleure créature du monde.... ça grandit, ça va avoir dix-neuf ans.... si bien....

Il s'interrompit.

—Si bien? demanda le banquier qui ne comprenait rien à ce préambule.

—Si bien qu'il faut songer à l'établir.... et que ça n'est pas si facile que ça en a l'air au premier coup d'œil....

—Oh! un homme comme vous n'est jamais embarrassé!....

—Eh bien, voilà ce qui vous trompe.... On dit que je suis un malin.... je sais ça, mais il n'est pas moins vrai que l'affaire me chiffonne et je ne sais comment m'en tirer....

—Mais, fit Jacques en hésitant, il n'y a pourtant que vous....

—Oui, moi.... évidemment.... Cependant si vous vouliez m'aider....

—Vous aider à quoi.... à marier votre fille?....

—Eh! pourquoi non, dà! Vous êtes de bon conseil....

—Je ne dis pas. Mais je ne me mêle guère de conjungo....

Blanchot poussa un soupir.

—C'est que c'est difficile à trouver.... un bon mari....

—Très malaisé.

—Qui soit franc, rond.... Mon Dieu!... je ne demande pas un petit saint.... Au contraire, j'aimerais mieux qu'il ait jeté sa gourme avant le mariage.... ça fait des bons maris.... Hein?....

—Des bons maris.... c'est possible, opina le père Jacques qui se demandait où tendaient toutes ces phrases.

—Un chacun a pu faire des sottises.... on n'est pas parfait, continuait Blanchot. Tenez.... par exemple.... j'en connais un....

—Ah!.... fit Jacques en le regardant avec plus d'attention.

—C'est un peu dérangé.... ça court.... ça boit.... ça se laisse entraîner à faire des dettes.... mais au fond je m'en accommoderais.... parce que tout ça, c'est des enfantillages....

—Et celui-là.... comment qu'il s'appelle?

—Eh! d'un nom que vous connaissez bien....

—Vrai? fit le banquier qui ne voulait rien deviner.

—Eh bien, oui.... là.... cartes sur table.... il s'appelle David.

Le banquier se mordit les lèvres. Du coup il avait tout à fait compris. Il ne se faisait aucune illusion sur son fils, c'était un véritable chenapan. Donc un père ne lui jetait pas à la tête sa fille sans arrière-pensée.... peut-être comptait-il sur son argent à lui, Jacques. Mais, pas de ça, Lisette!.... Le père Jacques savait trop bien à quoi s'en tenir. Et pour couper court à toutes ces velléités du marchand de beurre, il dit, en ricanant un peu:

—Ah! il s'agit de David.... oui, bon garçon.... c'est possible.... mais sans le sou!

Blanchot ne parut pas démonté le moins du monde.

—Oh! sans le sou, fit-il, faudrait voir....

—C'est vrai que je mourrai.... et, ce jour-là, il y aura bien quelques vieilles pièces à revenir.... mais, jusque là, bonsoir la compagnie!....

Le visage de Blanchot s'éclaira d'une lueur de méchante ironie.

—Ouais! reprit-il. Comme ça, pas un liard de dot pour établir ces enfants....

—Pas un....

—C'est bien fâcheux, continua Blanchot. Car si l'affaire avait pu s'arranger, ça en aurait du coup arrangé une autre.

—Quelle autre?....

—Une autre, que je dis.... et qui n'est pas de la petite bière....

La curiosité du père Jacques était fortement excitée. Il n'était pas assez naïf pour ne pas comprendre que, sous ces réticences, se cachaient je ne sais quelles vagues menaces.... il voulut en avoir le cœur net:

—Monsieur Blanchot, dit-il, si c'est tout ça que vous avez à me dire, vaut mieux finir là.... Que David se marie comme il l'entend, c'est son affaire.... Quant à moi, je n'y suis et n'y serai pour rien.... Donc, bonsoir! j'ai affaire!

M. Blanchot ne bougea pas. Seulement, il leva les yeux au ciel et dit:

—J'aurais pourtant bien voulu sauver ce garçon-là....

—Hein? le sauver! fit Jacques en tressaillant.

—Mais puisqu'il n'y a pas moyen de s'entendre....

—Mais le sauver de qui? de quoi? cria le banquier, qui était à la torture.

—Je ne sais si je dois parler.... ça vous ferait trop de peine....

Le vieillard se tut et s'interrogea mentalement. Il sentit qu'un grand danger menaçait ce fils coupable, dénaturé, qui l'avait frappé, lui, son père, qui l'avait abandonné pleurant et se lamentant. L'aimait-il encore? Le père Jacques entendit dans son cœur une voix qui lui criait:

"Oui, oui, tu l'aimes, parce qu'il est ton fils! parce que tu as aimé sa mère qui était bonne et qui est morte en te le confiant! tu l'aimes!"

Des larmes montèrent aux joues du banquier, et, d'une voix suppliante, il dit:

—Ne me cachez rien, monsieur Blanchot, j'aurai de la force....

—C'est qu'il en faut diablement.

—J'en aurai ce qu'il faudra....

—Voyons, père Jacques, vous voilà tout bouleversé. Remettez-vous.... Tenez, je regrette d'être venu.

—Mais parlez donc! cria le malheureux.

—Eh bien, oui, là.... mais.... du calme, on peut s'arrêter à temps....

Il scanda les mots:

—Même-quand-on est sur-la route-du bagne.

—Du bagne!....

Le vieillard s'était redressé, droit, immobile, l'œil fixe comme celui d'un mort.

L'autre continuait:

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance pour le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées; sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoi que ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les litographes, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

—Nous avons annoncé que la *Volonté nationale* n'était plus l'organe du prince Napoléon. C'est, assure-t-on, l'*Ere nouvelle*, de Cognac, qui est devenue le journal du prince.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de huit heures du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour.............$1 50.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis,
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les mardis, à 5 P.M.
Pour Fort de Bussey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.—

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
O. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEAKE No 46 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera décar qué à Simmsport ou Big Bend Landing.
2 sept.—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYTOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kenison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. Départ de Donaldsonville
Le Samedi, à midi, Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON, agent,
23 oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.
Le service commencera SAMEDI, 23 octobre 1875. 23oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 20 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.
Trois voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DICKSON,
JAS. TAYLOR, capitaine.
Jack Stringer, Commis.
Jours de départ tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 5 heures P. M.
Prix du passage à Donaldsonville $2. Le taux du frêt sur le Bayou jusqu'à Thibodeaux est le même qu'en eau haute.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
30sept—1m.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA.
Capitaine J. A. Ruiz; commis S. Héno,
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.
Le beaux bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Commis, Geo. F. Bartley,
partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX,
No 20 de la rue Conti.
N. B.—Le service commencera LUNDI, 1er novembre. 30oct—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras; toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au sud que toutes les autres lignes.
VILLE-DE-PARIS, Surmont, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 27 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 11 décembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN,
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.
nov—1an

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous –
	De Brême.	De la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	14 nov.
Hannover...	17 nov.	
Frankfurt...	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres......................$150 en or.
Entrepont......................36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres......................$150 en or.
Entrepont......................45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres......................$35 en or.
Entrepont......................15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 acht—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés: Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 31 oct. à 8 h. A.M.
Passage.........................$50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood.
CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds.
CITY OF HAVANA......Capt S. F. Phillips
Le steamer
CITY OF MERIDA,
Commandant J. W. Reynolds,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le DIMANCHE 31 octobre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz.............$60 en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent.
Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MEXICO suivra et partira le 20 novembre.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux
YAZOO, do. D. D. Barrett, 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux
Départ, VENDREDI le 29 octobre, à 7 heures P. M. Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E. U.)..$40
Passage pour Philadelphie..........50
Billet donné à New York pour tout le voyage...50
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4nov—1 an.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,563 69
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	36,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,822 00	$705,696
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		39,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 603,758 22
Prêts sur demande		68,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bonds divers		23,269
Dû par des banques et des banquiers éloignés		9,165 0
Mobilier et accessoires		5,900 00
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	451,629 95	
Do dans les banques de New-York	194,880 1	768,490 66
Total de l'actif		$1,830,441 92

PASSIF.

Capital payé		$ 300,000
Excédant de fonds		37,000
Billets émis		267,100
Dépôts		1,173,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés		54,180
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 62	
Moins dépenses et taxes	19,506 87	
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires		48,356 75
Total du passif		$1,830,441 92

LOUIS SCHNEIDER,
Président

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.
Residence No 182 Esplanade Street.
march

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi	"	1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	"
4	"	5 ½	"

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.
On and after
May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.
A partir du
23 Mai 1875,
Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans.
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.
D. B. ROBINSON,
2 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre
DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.00 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	11:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874
DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.00 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	11:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE,
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafayette et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour le frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 2 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
7mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies		$52,641
Primes de rivières		1,113 5
Total des primes		$53,815 15
En moins—primes non expédiées		25,876 79
Montant net des primes		$17,928 29
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450		$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,500 00
Prêt garanti par des actions		1,009 00
Actions appartenant à la compagnie		27,550 00
Bons des Etats-Unis		8,000 00
Effets à recevoir		8,326 83
d'abréstes surdem, d orta nt 8 pour cent d'intérêt		19,350 0
Intérêt		10,442 44
Primes en voie de recouvrement		27,420 86
Effets à recevoir pour primes		300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		12,419 72
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence		3,048 75
Capital souscrit en voie de règlement		69,451 50
		$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action		$313,750
Montant réservé pour garantir, formant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées		17,928 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé		17,928 40
Montant réservé pour perte non réglées		5,546 60
Salaires non payés		789 11
		$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance
ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 [illegible] 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes		31,130 65
		$87,554 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28	$56,129 2
		$31,425 09

PASSIF.

Polices ass "A"	$5,802 25	
Polices ass "B"	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 58	
Décès payés "non réclamé"	4,500 00	
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,840 00	
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25	
Banque d'Amérique	4,210 50	
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00	
Dû sur assessements en voie de recouvrement	8,805 00	
Meubles de Bureau	1,485 68	
Effets et réservoir	1,58	
	$41,5[illegible]	$41,5[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 74	199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,432 48		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		270
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	51,494 30	476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,522 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	2,070 16
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,052 23	
Sur risques de mer	59,231 37	
Sur risques de rivières	29,566 41	
Total des primes		$202,000 51
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$198,845 74
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 69	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	15,176 58	
		$102,398 07
Réassurances	31,918 73	
Réfactions (rebate)	8,543 07	
Taxes	7,930 91	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,813 16	
		$188,054
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 50

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,438 0
Comptes en voie de collection	18,580 2
Billets recevables	3
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,546 29
Stocks et Bons	5,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 41
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 88

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustées) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Bianca
A. Tertrou, O. Berotler, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Hufft, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau.
J. B. Camors. W. A. Bell. H. Roos.

Mechanics' and Traders'
INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873.

Primes sur l'incendie	$120,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	6,557 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,200 6
A déduire primes non acquises, et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,062 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,895 31	
Sur les risques de rivières	18,231 71	100,844 23
		$110,239 41
En moins:		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	18,622 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 20	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	48,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 28
Primes en voie de recouvrement	431 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,255 42
Propriété foncière	4,557 58
Billets d'actions (stock notes)	282,228 50
	$582,255 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.
Dividende sur le susdit..........5 "
Dividende primes remboursées..15 "
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman. W. B. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE......................$500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,176
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	255,515 30
Bénéfice net		$78,661 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,776 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. O. MORRIS. T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,493 35
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 72
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,159 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	845 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,569 51	
Loyer	2,506 66	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 90	93,804 35
		16,262 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,759 67
Prêts garantis par hypothèque	21,000 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,596 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	16,100 69
En caisse	27,052 54
	$247,424 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,869 20	
Rivières	69,151 32	$133,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		132,149 [illegible]
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	$43,161 19
Réfaction (rebate)	26,334 23	
Réassurances	5,609 06	
Primes remboursées	1,325 10	
Taxes	14,211 50	
Casuel	3,170 42	
Loyers	6,588 36	
Dépenses	15,408 45	
	$117,598 38	
Moins intérêts profits et pertes	20,192 18	$97,70[illegible]
Bénéfice net		$34,[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,938 93
Actions du Harber boat	550 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 85

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,135 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$64,547 83	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		124,021 5
		$63,114 1
Total de l'Actif		$794,319 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, B. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissembach, H. R. Gorreve, F. Roder,
E. Wildermann 26 oct—

L'Union Française.
A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:
L. Breton Alph. Walz E. Larue
A. Jas V. Nippert J. Leisy
A. Granger J. G. Spor V. Maignan
J. B. Seguin E. Scheidecker P. Mallard
J. B. Mondiegt M. Bochet P. Tiané, jr
H. Salomon B. Saloy Ch. Frantz
L. Grand A. Bonnet Ch. Lacoume
J. J. Reiss J. Anglade M. Leblond
et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 22 février 1875.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104..........rue du Canal..........104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621
Sur risques de mer	52,556 10
Sur risques de rivières	55,983 06
Total des primes	$678,160 23
En moins, primes non expirées	121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 23
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie $227,344 41	
Sur risques de mer 47,782 44	
Sur risques de rivières 52,344 65	
	$327,476 00
Taxes	35,609 86
Réassurances et primes remboursées	25,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07
	$454,280 67
Profit	$102,411 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$222,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellows Hall	5000 00
En caisse	106,687 29
	$1,223,699 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,167 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,547 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,548 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 33	214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	137,439 58	
Argent en banque	63,089 96	200,529 64
Propriétés foncières		110,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,561 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,814 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke.
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,731
Tiré au delà des dépots	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	406,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	32,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	8,319
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	18,862
Dépenses, Courantes	4,972
Taxes payés	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 93
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	154,000 00
	$1,604,712 13

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,253
Escompte	3,656
Change	3,836 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 00
Dividendes non-payés	722 1
Dépots Individuels	567,915
Chèques Certifiés	7,515 87
Dû à des Banques Nationales	1,853
Dû à des Banques à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,712 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. POURSINE,
R. S. KREP,
A. W. E.

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$788,975 67
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	28,035 56
Dû par des agents de réserve et de rachat	80,827
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,261
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,312 88
Billets d'autres banques nationales	5,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,873
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,400

PASSIF:

Capital payé		$300,000
Surplus		37,000
Autres profits non partagés		37,023
Billets de banques non rachetées		262,995
Dividends non payés		340 0
Dépots individuels	$968,591 78	
Certificats de dépôts, payables sur demande	500 00	
Chèques certifiés	11,012	
Chèques de caissiers non payés	24,037	1,036,142 35
Dû à d'autres banques nationales		12,365 87
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat		5,859 82
Total		$1,691,400 00

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN, [illegible]

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$181,07
Primes sur les Risques de feu	$120,490 18	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 46	
Primes sur les Risques de mer	38,721 12	
Moins les primes rendues	1,727 86	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$146,608 14
Déficit pour l'année 1873		38,246 52
		$184,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$30,957	
Sur les Risques des rivières	10,7	
Sur les Risques de mer	25,726 43	
Réassurances		7,421 84
Taxes		973
Réfaction au lieu de scrip	18,964 81	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	22,797 80	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,372
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$184,84

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,426 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		
	$82,573	
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,05 91	
Propriété foncière	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	226,546 02	
Actions de Banques	44,200 00	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00	
Actions du Harbor Protection Company	885 18	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,000	
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00	
Actions de Compagnie d'assurance	1,38	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	256,156 08	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HESTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 104 rue du Canal.
CINQUIEME ETAT ANNUEL,
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$425,905 17	
Primes sur les risques de mer	66,932 72	
Primes sur les risques de rivières	82,998 24	
Total	$[illegible]	
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56
Primes nettes acquises		$[illegible]
A ajouter:		
Intérêts	10,346 87	
Profits et pertes	4,351 44	
Primes sur l'or	6,516 12	21,096
		$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 75	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 35	
Pertes en litige	5,511 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	12,129 56	11,505 89
Réassurances		11,886 68
Réfaction (rebate)		36,897 47
Commissions d'agences		23,968 63
Dépenses d'agences		5,500 05
Licence		1,900 00
Dépenses de bureau		20,525 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,223 30
Frais de Cours et d'avocats	125 21	326,166
Bénéfice net		$91,479

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
" " Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,902 42, évalué	25,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,081 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 25	
Prêts sur nantissements	26,733 19	
Effets à recevoir	14,613 24	
Bons	32,413 88	
Actions	28,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,897 77	494,428

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	8,012 50	
Primes sur risques non terminés	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,969
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 p/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 66 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,
14 janv—1m

ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes		$356,394
Bonds des Etats-Unis		468,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or		73,755 46
Diverses actions		17,772 50
Dû par Banques et Banquiers		8,209 37
Propriétés foncières, meublés et installations		[illegible]
Dépenses courantes		[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00	
Billets de Banques Nationales	11,599 54	
Or	14,806 84	
Chèques sur banques locales payables en currency	180,302	428,[illegible]
		$1,667,2[illegible]

PASSIF:

Capital payé	$500,000
Surplus	11,253
Circulation	418,000
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	26,387 77
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non-réclamés	[illegible]
	$1,[illegible]